

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre juillet à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BOGAERT Béatrice ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; JOIMEL Christine ; LERICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; MOISSON Stéphanie ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VENTE Michel.

Absent Excusé : VANDERMEERSCH Bruno

Absents : BRIARD Marion ; CHAPITEAU Stéphanie ; GILLARD Thierry ; LEMAIRE Rodrigue ; MEZIERES Sandrine ;

Pouvoirs : ANQUETIL Gérard à SAVORGNAN Frédéric ; BAYRAC Olivier à SENK Maryan ;

Secrétaire : LEVALLOIS Nathalie

DATE DE CONVOCATION : 25 juin 2019

DATE D’AFFICHAGE : 25 juin 2019

REPARTITION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MANDATURE 2020/2026 – 2019-07-01

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

Le nombre total de sièges que comptera le conseil communautaire pour la nouvelle mandature 2020/2026 et leur répartition entre les communes sera arrêté par le Préfet du Calvados, au plus tard le 31 octobre 2019.

La loi prévoit deux grands types de modalités de détermination du nombre et de la répartition des sièges :

- Une répartition de droit commun (à défaut d'accord local) fondée sur la part en population municipale de chacune des communes, en vigueur au 1^{er} janvier 2019.
- Une répartition établie par accord exprimé par la majorité qualifiée, des communes membres.

Lorsque l'accord dérogatoire au droit commun est possible, les délibérations des communes devront être prises au 31 août 2019 au plus tard. Cette répartition ne pourra faire l'objet d'aucune modification durant la prochaine mandature, sauf dans le cas d'une fusion ou d'une extension de périmètre.

Monsieur le Maire propose de conserver la répartition de droit commun,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré

Valide à l'unanimité la proposition du Maire de maintenir la répartition de droit commun

DEVIS CHEMINS RURAUX – 2019-07-02

Le chemin rural de la Plaine est en mauvais état comme il a déjà été signalé lors d'un précédent conseil :

Deux devis sont parvenus en mairie,

Société COLLET pour un montant de	1 998 € TTC
Société EUROVIA pour un montant de	5 172 € TTC

Ces devis comprennent la mise à disposition du matériel niveleuse et compacteur avec chauffeur,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré avec 13 voix pour,

Retient le devis de l'Entreprise COLLET.

CONFIRMATION DELEGATION DU MAIRE – 2019-07-03

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 13 voix pour,

confirme la délibération 2014.04.04 du 3 avril 2014 donnant délégation au Maire notamment l'article 4 qui autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

QUESTIONS DIVERSES :

RESTAURATION SCOLAIRE : Le prestataire actuel ne sera pas reconduit pour la rentrée prochaine. La commission scolaire a retenu la société Convivio.

LIMITATION 30 KM : Suite aux nombreuses réclamations d'habitantes du lotissement de la Dîme dont le muret a été accidenté à de multiples reprises, après visite sur place avec un représentant de l'Agence Routière Départementale, peu de solutions sont convenables : rocher ou barrières entraîneraient la responsabilité du maire en cas d'accident. Monsieur le Maire propose aux élus de limiter la vitesse à 30 km dans l'ensemble du lotissement. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

VOIE DOUCE : Un nouvel élément risque de ralentir la progression du projet. En effet un agriculteur retraité menace de ne pas signer chez le notaire tant qu'une affaire de remembrement n'est pas réglée. Il conteste en effet des opérations de remembrement dont la collectivité n'est nullement responsable. Monsieur le Maire le reçoit en rendez-vous lundi 8 juillet prochain.

TENTATIVES D'EFFRACTION : Monsieur le Maire a déposé plainte à la gendarmerie de Bretteville sur Laize suite à une tentative d'intrusion nocturne dans les locaux de la mairie.

RESEAU : Le syndicat a changé de nom, désormais il s'appelle « Eaux du bassin caennais ». Les statuts sont en cours de modification.

REUNION 12 JUIN 2019 : Mr Dumenil et une partie du personnel communal ont reçu une maman et une responsable d'une association sur l'autisme afin de comprendre et d'appréhender le comportement à tenir face à un enfant autiste. Un protocole est mis en place avec un système de smiley déjà connu par l'enfant concerné. Les démarches sont en cours pour obtenir le soutien d'une AVS sur le temps périscolaire.

CONSEILS D'ECOLE : Les conseils des 2 écoles se sont passés correctement. La crainte d'une prochaine fermeture de classe est formulée pour les prochaines rentrées, vu le petit nombre d'enfants grande section maternelle. Monsieur le Maire confirme que les nouvelles constructions ne ramènent en effet pas tant d'enfants dans les écoles, contrairement à ce que l'on pourrait croire. Comme l'année précédente en maternelle la rentrée 2019/2020 se fera en décalé : 8 h 40 pour les petites sections et 9 h 30 pour les moyennes et grandes sections.

SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES : Le lundi 1^{er} juillet, premier jour du brevet des collèges, les élèves de Fontenay n'ont pas bénéficié du transport en bus, suite à une défaillance d'un chauffeur remplaçant. Heureusement la solidarité des parents s'est mise en place et chaque élève a pu se rendre aux examens.

FLASH INFOS : La distribution est en cours.

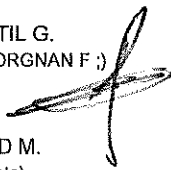
QUELQUES DATES A RETENIR :

8 août 18 h 15 Cérémonie au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur.

24 et 25 août : Week-end de la ST HERMES : repas, messe en musique, concours de dominos et feux d'artifice sont au programme.

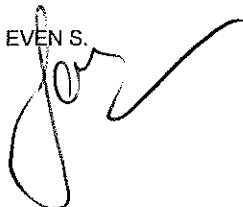
Fin de Séance 19 h 15

ANQUETIL G.
(pouvoir à SAVORGNAN F. ;)

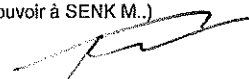


BRIARD M.
(absente)

EVEN S.



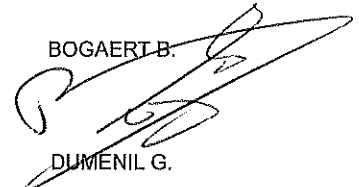
BAYRAC O.
(pouvoir à SENK M.)



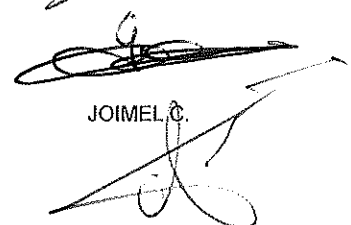
CHAPITEAU S.
(absente)

GILLARD T.
(absent)

BOGAERT B.



DUMENIL G.



JOIMEL C.

LEMAIRE R.



LOUWARD H.



SAVORGNAN F.



VENTE M.



LE RICHEUX E.

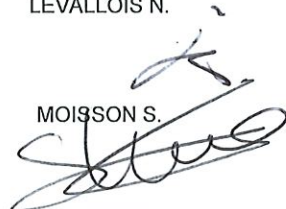


MEZIERES S.
(absente)

SENK M.



LEVALLOIS N.



MOISSON S.

VANDERMEERSCH B.
(absent)